

fruit, Mme Eug. Viau; 3ème prix, un set à manicure, Mme Albert LaSalle; 4ème prix, une paire de chaussures, Mme S. Froment; 5ème prix, un pot à l'eau en argent, Mme Rosanne.

Course No 6. — Course de 100 verges, ou verte aux garçons au-dessus de 16 ans. — 1er prix, un plateau à fruits, H. Gareau; 2ème prix, une jardinière en cuivre, J. Lemieux; 3ème prix, une paire de chaussures, O. Barrière; 4ème prix, une paire de chaussures, W. Bastien.

Course No 7. — Course de 75 verges aux lettres, ouverte aux Dames. — 1er prix, une ombrelle, Mlle Y. Huot; 2ème prix, une corbeille, Mme J. Major; 3ème prix, une jarre à biscuits, Mme H. Rainville; 4ème prix, une paire de gants, Mme P. Church.

Course No 8. — Course de 75 verges, ouverte aux membres de la Section des Marchands de Nouveautés. — 1er prix, un buste en marbre, L. Gélinais; 2ème prix, un beau parapluie, O. Gélinais; 3ème prix, un chapeau spécial, J. A. Gagnon; 4ème prix, un bronze argenté, J. B. Payette.

Course No 9. — Course de 50 verges, ouverte aux membres de la Section des Marchands de Chaussures. — 1er prix, un set complet pour bureau, Wilfrid Labrie; 2ème prix, un nécessaire de voyage, R. Vinet; 3ème prix, une pipe avec étui, J. O. Boulrice; 4ème prix, une boîte de cigares, C. R. LaSalle; 5ème prix, une paire de chaussures, Albert LaSalle.

No 10. — Souque à la corde entre les voyageurs en nouveautés et les voyageurs en chaussures. — Douze portecigares gagnés par les marchands de nouveautés.

Course No 11. — Course de 100 verges, ouverte à tous les excursionnistes. — 1er prix, une veste à patron, Emile Larose; 2ème prix, un plateau à biscuits en argent, J. M. O. Gagnon; 3ème prix, un marinadier en argent, C. Archambault; 4ème prix, une boîte de cigares, J. Whiteside; 5ème prix, une paire de chaussures, Avila Barrière.

Course No 12. — Course à l'aiguille, pour dames et demoiselles. — 1er prix, une magnifique boîte de parfumerie, Mme J. Côté; 2ème prix, une sacoche, Mme J. E. Church; 3ème prix, une ombrelle, Mme J. O. Lamarche; 4ème prix, une paire de gants, Mme J. C. Paré.

Course No 13. — Pot-pourri. — 1er prix, un set, Mme P. Church; 2ème prix, une bouteille à parfum, Mlle J. Boulrice; 3ème prix, un set à dépeçer, Mlle M. E. Learo.

Course No 14. — Ouverte aux journalistes. — 1er prix, \$5 en or, Henri Barrière; 2ème prix, un couteau à dépeçer, O. Barrière.

Les prix ont été distribués sur le terrain même, immédiatement après l'épuisement du programme.

LE COMMERCE SUR LA RUE ST-DENIS.

Dans notre édition du 6 décembre dernier, nous parlions déjà du développement de la rue St-Denis au point de vue commercial, et nous émettions l'opinion que ce développement ne tarderait pas à créer dans la grande artère une activité pour le moins égale à celle que l'on reconnaît à la rue Ste-Catherine. Aujourd'hui comme alors nous avons les mêmes raisons de nous réjouir de ce mouvement de progrès dans notre ville.

Toutefois, tout contentement n'est pas sans mélange. Ceux qui ont encore un peu de souci de la beauté de Montréal ne voient pas sans inquiétude les maisons de commerce en voie de construction épiéter sur le trottoir sans égard pour la ligne de démarcation jusqu'ici respectée dans les cas des habitations privées.

On a déjà fait observer que ce vice était imputable aux escaliers incélestes qui défigurent les rues et rejettent dans l'ombre la façade des magasins construits dans la limite, et c'est pourquoi, dit-on, les nouvelles constructions d'une certaine importance s'élèveront sur une ligne qui les mettra plus en évidence.

Il existe à Montréal trop peu de rues commerciales pouvant assister au développement intensif des affaires sans rien perdre de leurs proportions. Il en est qui, chaque fois que l'on y élève un nouvel édifice, semblent se refermer, se rétrécir au point que ceux qui les fréquentent soient exposés à manquer d'air.

Au pas dont vont les choses, la rue St-Denis ne tardera pas à souffrir du même mal, à moins que les autorités civiles ne consentent à faire un bon mouvement pour lui conserver, avec son esthétique, sa pleine valeur au point de vue commercial.

Des gens éclairés ont déjà prévu ce qui ne saurait manquer de se produire: l'agrandissement de la rue St-Denis. L'Université Laval, la Bibliothèque Municipale et d'autres ont respecté la ligne de démarcation en vue d'une expropriation inévitable de la rue, par suite du développement commercial.

En présence d'une pareille nécessité, nous suggérons, il y a déjà plus de six mois, que les autorités prissent les moyens de faire déterminer et homologuer une ligne en dedans de laquelle on devra construire à l'avenir. On a fait fi de notre trop humble suggestion et, depuis l'époque où nous l'avons faite, la ville et les commissaires ont émis un permis de construire à l'angle même des rues St-Denis et Ste-Catherine, et empiétant sur le trottoir, un édifice de dix étages. Est-ce que, par hasard, à l'hôtel de ville, on ne se serait pas encore rendu compte d'un fait déjà constaté par tout le monde, à savoir que la rue St-Denis se commercialise? A la vérité, les facultés de compréhension de nos commissaires seraient d'une lenteur déplorable! En tout cas, nous sommes en présence d'une situation très embarrassante et qui ne saurait que s'aggraver le jour où il faudra de toute nécessité étendre les limites de la rue St-Denis dans sa largeur. Il en a coûté assez cher lorsqu'il a fallu exproprier certaines rues dans les anciens quartiers, et nous soumettons que l'expérience acquise à ce prix devrait être suffisante pour empêcher de nouvelles extravagances. On dirait vraiment que c'est un système établi, au Bureau des Commissaires, que de dépenser, de gaspiller plutôt en travaux inutiles les revenus de la ville. Les contribuables ont tous les jours sous la vue le spectacle, peu consolant pour eux, d'ouvriers en train d'éventrer une chaussée nouvellement pavée, sous prétexte que des améliorations s'imposent à la canalisation des égouts, ou autres choses pareilles.

Nous n'avons aucune objection aux améliorations quelles qu'elles soient; mais nous avons le droit de réclamer lorsqu'elles se font à l'encontre de toute raison. Tout comme il est déraisonnable d'attendre que les nouveaux pavages soient terminés pour modifier les services souterrains qu'ils recouvrent, il est insensé de laisser s'élever des édifices dont le coût se chiffre par le million de dollars, dans les rues où il faudra tôt ou tard pratiquer l'expropriation, et cela sans avoir au préalable déterminé les lignes en dedans desquelles il conviendrait de construire pour ne pas nuire au progrès.

Les remarques que nous avons faites au mois de décembre dernier portaient peut-être de trop bas pour atteindre jusqu'au piédestal où pontifient les commissaires. Cependant, elles n'en ont pas moins fait du chemin dans le public, et la presse quotidienne s'élève à son tour de l'ingérance du Bureau de Contrôles. Espérons que leur voix plus puissante que la nôtre sera entendue en haut lieu.

A tout événement, nous dirons à Messieurs les Commissaires qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire et qu'ils peuvent encore prendre les mesures nécessaires pour que la ville ne soit pas dans l'obligation de payer des sommes folles pour l'expropriation de la rue St-Denis dans quelques années, dans quelques mois peut-être.